

HD11222

## LERASEPT VET 300

Date de mise à jour : 26/02/2024

Version FT : 7.0

### Désinfectant à large spectre pour élevages

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012 **Inventaire BioCID** : **67289**

LERASEPT® VET 300 désinfecte les surfaces des métiers porcins, bovins, ovins, caprins, cunicoles, volailles... Matériels et locaux d'élevage, transport d'animaux (camions, caisses vif...). Moussant et mouillant pour mieux adhérer aux surfaces. Formulé sans formol, colorant ou sur-odorant. Désinfectant à large spectre BACTERICIDE, LEVURICIDE, VIRUCIDE. Efficace contre les virus ECBO, Grippe Aviaire H1N1, Influenzavirus H5N2 (IAHP) et Peste Porcine Africaine (PPA ou ASF). Bactéricide à 0,3% contre les Salmonelle et Listeria



### UTILISATIONS

Pendant le vide sanitaire, hors présence des animaux.

Après un nettoyage des surfaces avec un détergent, le produit s'applique dans les conditions suivantes :

Type d'utilisation	Application	Température d'utilisation	Dosage	Temps de contact
Bâtiment d'élevage agricole. Matériel de transport. Aire d'attente abattoir. Bâtiment de culture (serres et abris)	Surface, canon à mousse ou pulvérisation. Traitement pendant vide sanitaire. Trempage de pièces	10°C	0,5 à 2%	> 30 min
Matériel de transport	Pédiluve / Rotoluve	10°C	2%	Renouvelez la solution tous les 2 jours ou avant si elle est très sale.

A titre indicatif, une consommation de 0,3L de solution par m<sup>2</sup> permet de bien couvrir les surfaces. Pour le TP 3, usage en hygiène vétérinaire, le rinçage n'est pas obligatoire, mais dépend de l'usage et des conditions d'applications. Pour le TP 4, rincer à l'eau potable obligatoirement, notamment les mangeoires, abreuvoirs, équipements et systèmes de distribution de la nourriture et de la boisson des animaux. En cas de contact avec le désinfectant, rincer abondamment à l'eau potable les mangeoires, abreuvoirs, équipements et systèmes de distribution de la nourriture et de la boisson des animaux.

#### COMPLÉMENT D'INFORMATION :

S'applique en pulvérisation ou au canon à mousse sur les murs, sols, abreuvoirs, machines à traire...(Fibro, polyester, plastiques, galva, inox...).

**MATÉRIEL D'APPLICATION :** STOCKMEIER vous propose un large catalogue réunissant toute une gamme de matériel dédié à l'application et au stockage de nos produits, rétention, soutirage, transfert, dosage, moussage, pulvérisation...

Demander un catalogue à votre technico-commercial ou écrivez-nous à baso@stockmeier.fr.

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect	Limpide
Couleur	Légèrement jaune
Odeur	Caractéristique.
Matière(s) active(s)	Glutaraldéhyde (n° CAS : 111-30-8) à 11% (113 g/litre). Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (n° CAS 68424-85-1) à 8% (82 g/litre). Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (n° CAS 7173-51-5) à 3,5% (36 g/litre)
Densité	1,03 ± 0,02 (20°C). Ne peut être retenu comme unique critère de contrôle.
pH pur	3,6 ± 0,7 (20°C)

HD11222

# LERASEPT VET 300

Date de mise à jour : 26/02/2024

Version FT : 7.0

<b>pH à 1% dans l'eau distillée</b>	7,1 ± 0,5 (20°C)
<b>Viscosité, dynamique</b>	< 10 mPa·s (20°C)
<b>Pouvoir séquestrant à 1%</b>	Aucune donnée disponible
<b>Tension superficielle [N/m]</b>	29,8 mN/m sol. 1% (20°C)
<b>DCO-valeur</b>	580 mg O2/g
<b>Teneur en azote</b>	0,60 %
<b>Teneur en phosphore</b>	0 %
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de stockage</b>	0 - 30 °C
<b>DDM (date durabilité minimum)</b>	2 ans, voir conditionnement.

## RÉGLEMENTATION

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 2018/848 et ses amendements. Conforme à l'arrêté du 19/12/13 modifiant celui du 08/09/99 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires et eaux de boisson.

## PROPRIETES BIOCIDES

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012  
Inventaire BioCID : 67289

**MATIÈRE(S) ACTIVE(S) :** Glutaraldéhyde (n° CAS : 111-30-8) à 11% (113 g/litre). Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (n° CAS 68424-85-1) à 8% (82 g/litre). Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (n° CAS 7173-51-5) à 3,5% (36 g/litre)

Règlement Biocide 528/2012 UE. Type de produit (TP) n°

- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN1656 (2010) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

BACTERICIDIE - 0,3 % TP3

EN1656 (2019) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : *Listeria monocytogenes*, *Salmonella Typhimurium*.

BACTERICIDIE - 1 % TP3

EN1656 (2010) - 120 min - 10°C - saleté seuil haut. (10 g/l d'albumine bovine),(10 g/l d'extraits de levure)  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN1656 (2010) - 120 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

BACTERICIDIE - 0,3 % TP3

EN14349 (2013) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : *Listeria monocytogenes*, *Salmonella Typhimurium*.

BACTERICIDIE - 0,1 % TP3

EN14349 (2013) - 120 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

HD11222

## LERASEPT VET 300

Date de mise à jour : 26/02/2024

Version FT : 7.0

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN14349 (2013) - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN14349 (2013) - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine, 10 g/l d'extraits de levure

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP3

EN1657 - 120 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 0,5 % TP3

EN1657 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine, 10 g/l d'extraits de levure

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP3

EN16438 - 120 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 0,75 % TP3

EN16438 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine, 10 g/l d'extraits de levure

Souches testées : *Candida albicans*.

VIRUCIDIE - 0,5 % TP3

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Virus Influenza A (H1N1)*, *Virus Influenza (H5N2)*.

VIRUCIDIE - 1 % TP3

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : *Enterovirus bovin (ECBO)*.

VIRUCIDIE - 2 % TP3

EN14675 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine, 10 g/l d'extraits de levure

Souches testées : *Enterovirus bovin (ECBO)*.

VIRUCIDIE - 0,1 % TP3

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : *Peste Porcine Africaine*.

BACTERICIDIE - 0,25 % TP2

EN13727 - 30 min - 20°C, EN13697 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Proteus hauseri*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*.

LEVURICIDIE - 0,1 % TP2

EN13624 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP2

EN13697 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande

Souches testées : *Candida Albicans*.

BACTERICIDIE - 0,25 % TP4

EN1276 - 5 Min - 20°C - Propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Listeria monocytogenes*, *Salmonella Typhimurium*.

BACTERICIDIE - 0,25 % TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : *Enterococcus hirae*, *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Staphylococcus aureus*, *Listeria monocytogenes*, *Salmonella Typhimurium*.

LEVURICIDIE - 0,5 % TP4

EN1650 - 5 Min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : *Candida albicans*.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - Propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : *Candida albicans*.

## CONDITIONNEMENTS

STOCKMEIER France | Cleaning Solutions

BP 89152 Saint-Jacques de la Lande

35091 RENNES CEDEX 09 - FRANCE

Tel. : +33 (0)2 99 29 46 60

baso@stockmeier.fr - www.stockmeier.fr/cleaning-solutions

Stockmeier France | Cleaning Solutions est certifié

ISO 9001

ISO 14001

HD11222

# LERASEPT VET 300

Date de mise à jour : 26/02/2024

Version FT : 7.0

Plusieurs conditionnements sont disponibles pour ce produit, pour plus d'informations sur ces conditionnements et les poids par conditionnement, veuillez contacter notre service commercial.

## CONSIGNES DE SECURITE

Recommandations d'utilisation : Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. Eliminer le produit non utilisé et son emballage et tout autre déchet dans les circuits de collecte appropriés. Ne pas se débarrasser du produit dans les canalisations ou dans l'environnement extérieur (sols, cours d'eau, etc...). Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité d'un traitement.

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles : Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Craint le gel.

Température de stockage : 0 - 30 °C

Ce produit est compatible avec les inox, PVC, Polyéthylène, Polypropylène, verre, caoutchouc.

## CONTROLE DE CONCENTRATION

Pour la mesure de concentration de ce produit, veuillez contacter notre service commercial.

## TRAITEMENTS DES DECHETS

Traitement des déchets : Se reporter au chapitre 13 de la FDS.

Motif de la mise à jour : Forme

Les fiches de données de sécurité sont envoyées par mail selon les dispositions réglementaires lors de l'expédition de nos produits. Elles sont également disponibles auprès de notre force de vente.

Les valeurs physicochimiques caractéristiques mentionnées sur cette fiche, hors chapitre spécifications de vente Stockmeier France, sont indicatives et non garanties, les spécifications et résultats des tests étant par ailleurs disponibles sur le certificat d'analyse. Le cas échéant, les concentrations indiquées au point "Propriétés biocides" représentent les concentrations biocides recommandées selon les tests d'efficacité réalisés par des laboratoires agréés. Ces dernières peuvent être adaptées selon les cas d'application. Votre commercial STOCKMEIER France se tient à votre disposition pour aborder ce sujet.

Les déclarations de ce document proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Elles ne dédouanent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et sont rédigées sur la base de nos connaissances à la date de rédaction. Il appartient à l'acheteur et à l'utilisateur final le cas échéant, de s'assurer seuls et en dernier lieu de l'adéquation du produit au regard de l'usage prévu par leur secteur d'activité et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Litiges : Le tribunal de commerce de Rennes est seul compétent.